

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE INCLUSIF AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES

Personne de référence :

Section ou UE :

I. Demande d'aménagements raisonnables¹

DOCUMENT CONFIDENTIEL²

Cette demande d'aménagements raisonnables est personnelle et valable exclusivement pour l'année scolaire/académique en cours.

1. Identification de l'étudiant.e

Nom, prénom

Lieu et date de
naissance

Coordonnées
de contact :
- Tél/gsm
- Courriel

Adresse

¹ AGCF du 5 JUILLET 2017. — "Arrêté du Gouvernement de la Communauté française réglant les modalités d'application du décret du 30 juin 2016 relatif à l'enseignement de promotion sociale inclusif".

En ligne : https://gallilex.cfwb.be/document/pdf/43943_000.pdf

² "Règlement général sur la protection des données" (RGPD) - Circulaire n° 7217 du 04/07/2019.

En ligne : https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/46467_000.pdf

4. Remarques complémentaires

-
-
-
-

5. Annexe.s (nombre + description, ex. "Document probant" ...)

-
-
-
-

6. Signature de l'étudiant.e, datée et précédée de son nom, prénom

Nom, prénom de l'étudiant.e	Signature	Date + Lieu
		Le
		à

7. Signature pour réception par la personne de référence, datée et précédée de ses nom, prénom et fonction

Nom, prénom de la personne de référence et fonction	Signature	Date + Lieu
		Le
		à

II. Plan d'accompagnement individualisé

DOCUMENT CONFIDENTIEL³

Ce plan d'accompagnement individualisé (PAI) est personnel et valable exclusivement pour l'année scolaire/académique en cours.

1. Personne de référence

Nom, prénom

Fonction

Tél/gsm

Courriel

2. Identification de l'étudiant.e

Nom, prénom

Lieu et date
de naissance

Tél/gsm

Courriel

Adresse

³ "Règlement général sur la protection des données" (RGPD) - Circulaire n° 7217 du 04/07/2019.

En ligne : https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/46467_000.pdf

3. Autre(s) personne(s) de contact si nécessaire

Nom, prénom

Lien de
parenté
éventuel
+ Tél/gsm

Ou Service
éventuel et
fonction du
contact
+ Adresse
+ Tél/gsm
+ Courriel

4. Modifications / ajustements éventuels

A la demande de l'une des parties, le PAI peut faire l'objet de modifications sur base d'un accord de chacune de celle-ci.

Type	Date

5. Suivi de l'étudiant.e

Dates	Modalités (en présentiel ou à distance)	Objet	Paraphe de la personne de référence	Paraphe de l'étudiant.e

6. Remarques complémentaires